Université de Strasbourg

LICENCE PROFESSIONNELLE - METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Études territoriales appliquées - EAD

Langue du parcours			Français
ECTS			60 ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 400h	CI : 0h	CM : 0h
Formation initiale			Non
Formation continue			Oui
Apprentissage			Oui
Contrat de professionnalisation			Oui
Stage : (durée en semaines)			12

Pré-requis obligatoires

Les étudiants doivent justifier de la validation d'un diplôme d'études supérieure de 2 ans, d'un niveau L2, de 120 ECTS ou de deux années d'études supérieures. En formation continue, sont principalement recrutés des agents des collectivités territoriales titulaires d'un bac + 2 ou à partir d'une VAPP.

Objectifs du parcours

À l'issue de la formation, les diplômés seront en mesure de préparer et de mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics selon les champs de compétence territoriale et de spécialisation fonctionnelle (activités d'équipement, d'aménagement, interventions économiques, protection de l'environnement, protection du patrimoine…), en fonction des orientations de la politique de l'Etat et des décisions de l'Administration, et sous le contrôle des autorités de tutelle.
Ils seront en mesure, également, de participer à la conception et à la mise en place des projets d'action, de rédiger les textes réglementaires, de suivre et de vérifier leur application, d'instruire les dossiers et de définir les programmes et les moyens budgétaires nécessaires. Ils seront en mesure d'utiliser divers modes d'incitation et de contrôle pour développer l'action des agents privés ou publics relevant de leur secteur d'intervention, dans le sens des politiques choisies, de délivrer aussi des habilitations ou des homologations.

Compétences à acquérir

Les compétences professionnelles délivrées par le diplôme sont les suivantes:
- être polyvalent (aptitude à évoluer sur des tâches administratives multiples)
- être capable de mettre en œuvre des décisions publiques à l'échelle locale
- rédiger des textes règlementaires
- maîtriser le cadre juridique propre aux collectivités territoriales
- avoir des aptitudes relationnelles
- savoir analyser un problème qui se pose à une collectivité territoriale- savoir concevoir et organiser une activité administrative

Poursuite d'études

La poursuite d'études n'est pas encouragée. Cependant, une poursuite d'études est possible en M1 Administration publique pour les titulaires de la LP ETA.

Code ROME

- K1902 - Collaboration juridique

Modalités pédagogiques

La Licence professionnelle est proposée en enseignement à distance.
Les contenus sont disponibles sur la plateforme Digital Uni. Des visioconférences sont organisées sur les plateformes BigBlueButton et Zoom.
Des regroupements d'enseignement en présentiel sont prévus sur le site de Sciences Po Strasbourg.
Les examens se déroulent sur le site de Sciences Po Strasbourg.

Contacts

- Jean-Marie Calydon : calydon@unistra.fr
- Laetitia Schahl : l.schahl@unistra.fr

Licence professionnelle Etudes territoriales appliquées

Semestre 1 Licence professionnelle Études territoriales appliquées

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 1 Conférences de méthode (obligatoire)	3 ECTS			35 h			
Note de synthèse				20 h			
Communication institutionnelle locale et régionale				15 h			
UE 2 Outils et techniques d'animation de gestion (obligatoire)	6 ECTS			60 h			
Gestion publique : techniques du management public				20 h			
Liste UE 2							
Politiques culturelles territoriales				20 h			
Politiques sportives territoriales				20 h			
UE 3 Questions institutionnelles et politiques locales (obligatoire)	9 ECTS			90 h			
Droit des collectivités territoriales				30 h			
Liste UE 3							
Questions sanitaires et sociales				20 h			
Questions de l'environnement				20 h			
Droit privé appliqué				20 h			
UE 4 Langue vivante (obligatoire)	3 ECTS			15 h			
Anglais				15 h			

Semestre 2 Licence professionnelle Études territoriales appliquées

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 5 Conférences de méthode et de professionnalisation (obligatoire)	3 ECTS			35 h			
Dissertation et exposé oral				20 h			
Conférences de professionnalisation				15 h			
UE 6 Outils et technique d'animation de gestion (obligatoire)	6 ECTS			60 h			
Droit et usages de l'informatique				20 h			
Liste UE 6							
Droit des marchés publics				20 h			
Gestion publique : ressources humaines				20 h			
UE 7 Questions institutionnelles et politiques locales (obligatoire)	9 ECTS			90 h			
Finances publiques locales				30 h			
Liste UE 7							
Coopération transfrontalière et décentralisée				20 h			
Droit de l'urbanisme				20 h			
Sociologie des organisations				20 h			
UE 8 Langue vivante (obligatoire)	3 ECTS			15 h			
Anglais				15 h			
UE 9 Projet tutoré (obligatoire)	9 ECTS			100 h			
Projet tutoré (mémoire)				100 h			
UE 10 Stage OU Apprentissage (obligatoire)	9 ECTS					40 h	12 sem
Stage (12 semaines minimum)						40 h	12 sem
Apprentissage							